

Mesures d'exception et faits de guerre » Première Guerre mondiale (1914-1918) Administrer en temps de guerre Au niveau municipal

Police générale. – Mesures consécutives à l'état de siège : avis, correspondance (1914). Manifestations sur la voie publique : instructions, placard (1914). Vente de journaux : arrêté, placard (1914). Interdiction des attroupements : arrêté, placard (1914). Logement dans les communes faisant partie de la zone d'armée de Lorraine : arrêté, placard (1915). • 1914-1915

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1914-1915

Genre :

Numérique

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Contexte historique : guerre 1914-1918

Cotes extrêmes : 4 H 462